

Initiatives parlementaires

Monsieur le Président, le Bureau de lutte contre les maladies transmises sexuellement a consacré 450 000 \$ sur une période de cinq ans au financement de la recherche dans le domaine des maladies transmises sexuellement. Deux écoles professionnelles ont bénéficié récemment de subventions à la recherche afin d'étudier la formation universitaire offerte à l'heure actuelle dans ce domaine.

Les résultats de cette recherche seront publiés dans des périodiques universitaires, ce qui représentera un autre pas en avant dans la lutte contre ces maladies. L'étude sur les jeunes Canadiens face au SIDA aborde tous les volets de l'hygiène sexuelle.

• (1750)

On a en outre financé une analyse secondaire chez les jeunes étudiants canadiens des niveaux collégial et universitaire face au SIDA. Une analyse des résultats de cette étude, publiés en 1990, révèle que bon nombre d'étudiants ont des comportements sexuels à haut risque, et cela bien qu'ils connaissent les pratiques sexuelles sûres. Il est particulièrement inquiétant de constater que les étudiants ont de plus en plus recours aux contraceptifs oraux et de moins en moins au condom à mesure que s'accroît le nombre de leurs partenaires sexuels.

On procède actuellement à une autre analyse secondaire visant à comparer les jeunes des rues, les décrocheurs et les étudiants du Secondaire V. Toutes ces études, financées par le gouvernement, sont directement reliées à la prévention primaire des maladies transmises sexuellement.

Monsieur le Président, à l'heure actuelle, un groupe d'experts, financé par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, travaille à l'élaboration des lignes directrices nationales concernant l'éducation en matière d'hygiène sexuelle. Ce projet a été mis sur pied à l'instigation du Comité consultatif interdisciplinaire d'experts en matière de maladies transmises sexuellement chez les enfants et les jeunes, et il vise à mettre en oeuvre l'une des recommandations du Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la santé génésique des adolescents. Ces lignes directrices seront rédigées à l'intention des groupes multi-sectoriels désireux de mettre en oeuvre des programmes dans les domaines de l'hygiène sexuelle et de l'hygiène de la reproduction. Elles visent à accroître les connaissances des travailleurs de la santé à cet égard et à les aider à créer des programmes d'éducation en matière d'hygiène sexuelle dans les écoles, en milieu de travail et dans la collectivité. Ces lignes directrices feront ressortir l'importance d'une approche globale de l'hygiène sexuelle.

On a en outre publié récemment une brochure intitulée «Maladies transmises sexuellement». Il s'agit là d'un outil pédagogique à l'intention des adolescents, des parents et des fournisseurs de services. Cette publication

est le fruit d'un effort concerté du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et des directeurs provinciaux et territoriaux des services de prévention de la lutte contre les maladies transmises sexuellement. On y décrit les divers types de maladies transmises sexuellement, de même que les mécanismes de prévention et de traitement. Cette brochure sera diffusée d'un bout à l'autre du Canada, aux commissions scolaires, aux organismes de santé publique et aux organisations qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation en matière d'hygiène sexuelle.

Dans un autre domaine, la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction ne se limite pas à ce seul sujet d'étude mais insiste particulièrement sur l'importance de la prévention des problèmes de santé sexuelle, et notamment des maladies transmises sexuellement. La Commission devrait déposer son rapport en octobre 1992, et ses recommandations auront une incidence importante dans le domaine de l'éducation en matière d'hygiène sexuelle.

Monsieur le Président, pour les gouvernements, les organismes bénévoles et les groupes communautaires, la recherche dans le domaine de l'hygiène sexuelle et de l'hygiène de la reproduction est un volet essentiel de la planification et de la mise en oeuvre des programmes. L'amélioration des services et de l'information contribuera en outre à réduire l'incidence des grossesses chez les adolescentes, des grossesses non désirées et des maladies transmises sexuellement et peuvent favoriser un sain épanouissement sexuel.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui justement pour parler sur la motion n° 44 de ma collègue. Pour bien situer le débat, j'aimerais bien vous donner la teneur de cette motion, que je cite:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre des mesures pour réduire le nombre de grossesses non désirées dans notre société en rétablissant la Division de planification des naissances au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en ramenant les subventions destinées à la Fédération pour la planification des naissances du Canada à leur niveau antérieur, en établissant de nouveaux programmes de lutte contre les maladies transmissibles sexuellement et les grossesses non désirées, en créant un bureau national de planification des naissances et en accroissant les crédits affectés à la recherche des méthodes de contraception sûres.

Monsieur le Président, cette motion de ma collègue de la Colombie-Britannique est extrêmement importante dans la conjoncture actuelle dans laquelle nous nous trouvons comme société. Laissez-moi vous donner quelques exemples de problèmes de sexualité chez les jeunes aujourd'hui.

Par exemple, un jeune sur cinq—et il est question ici des jeunes de 14 ans—au moins un sur cinq de ces jeunes-là et un sur deux, soit 50 p. 100 des jeunes de 16 ans et plus, sont actifs sexuellement. Cela veut dire que si nous disons que les jeunes, la sexualité ou le sexe ne les intéresse pas, c'est faux. Ils sont déjà sexuellement actifs.